A L'ETRANGER

Une bombe à Prague

Prague, 2 mai. — La nuit dernière, une bombe remplie de poudre et de produits chimiques qui vient être analysée a été trouvée par la police, près de l'ancien palais Kinsky-Lobkowitz, actuellement palais Hohenlohe. On a eu le temps d'empêcher l'explosion.

Nouvelles Étrangères

Le procès de la Banque romaine

Paris, 2 mai. — Les débats ont commencé à dix heures et demie. Les renvois avaient été si nombreux et l'instruction si longue, qu'on avait dans le public la conviction que le procès n'aurait jamais lieu. Il a bien fallu se rendre ce matin à l'évidence. Tanlongo et Lazzaroni ayant plus de soixante-dix ans, qui en l'avantage de venir au palais de justice sans bénéficier des deux autres, Monzilli et Agnesi, qui eubl le sort commun aux détenus. Les accusés ont été amenés dans des voitures de louage.

Tanlongo paraissait très abattu, mais ses avocats disent qu'il se défendra très bien.

Après la constitution du jury, a commencé la lecture de l'acte d'accusation ; à midi on n'en avait lu que la moitié. Sur la demande d'un avocat l'audience a été suspendue jusqu'à deux heures. Le public, très nombreux, a écouté la lecture avec la plus grande attention et faisait entendre des murmures chaque fois qu'il était question des millions disparus.

Le testament politique du pape

Rome, 2 mai. — Le pape Léon XIII vient de faire imprimer un document où se trouvent synthétisés tous les actes de son pontificat dans les différents pays.

Dans les hautes sphères ecclésiastiques on a donné ce document le nom de « Testament politico-religieux de Léon XIII.

L'armée des Sans-Travail aux Etats-Unis

Washington, 2 mai. — La journée est splendide. Des gens de la campagne et des étrangers sont venus en grand nombre attirés par la curiosité.

Les coxéystes se disposent à marcher sur le Capitole. Avant le départ leurs chefs leur recommandent le calme.

Le cortège se met en marche, musique en tête. Coxey et ses lieutenants sont en voiture. Les chefs sont à cheval.

Pendant ce temps, la police a pied et à cheval a pris position autour du Capitole, à l'endroit où Coxey a déclaré qu'il tiendrait son meeting.

Le cortège arrivé dans le voisinage du Capitole ; la police lui barre le chemin. Coxey descend de voiture, saute par dessus un mur, et est suivi par les chefs, puis par la foule.

Le mouvement a été si prompt que la police, prise d'impuissance, se trouve un moment débordée par cette masse humaine qui avance en ordre. Cependant elle parvient à contenir la foule.

Coxey, au milieu de la confusion a trouvé le moyen d'arriver jusque sur les marches du Capitole. La police le saisit et l'empêche de parler et de lire une protestation. Elle fait une nouvelle charge et chasse la foule jusque bien loin du Capitole. Coxey lance alors son manuscrit aux journalistes.

La police a légèrement frappé à coups de gourdin. Un des chefs a été arrêté pour avoir braqué un revolver sur un agent.

La bande de Coxey s'est retirée dans de manœuvre *dans* ordre *sitiale* de *ma* du Capitole. Elle était escortée par des centaines de femmes et d'hommes misérablement vêtus qui applaudissaient.

Coxey a déclaré qu'il allait attendre l'arrivée d'autres bandes.

— New-York, 2 mai. — Une manifestation de sept mille sans-travail a eu lieu dans les rues de Cleveland (Ohio). Un grand nombre de coups de feu ont été tirés. Deux voitures de tramway ont été mises en morceaux. Le mécanicien en a été blessé. Des lenêtres ont été brisées.

Des gens ont été renversés, les autres blessés par des projectiles.

LE MYSTÈRE d'ANVERS, GAND, LOUVAIN

Nouvelle exhumation

La seconde exhumation des restes de M. Jacques Van den Kerchove a eu lieu au cimetière communal de Gand.

A dix heure, sont arrivés les magistrats.

Immédiatement, la porte du cimetière a été fermée ; les journalistes seuls y avaient accès. Le cercueil de M. Van den Kerchove est placé dans le caveau de la famille Joniaux.

Il est extrait par les fossoyeurs et ouvert au moyen de ciseaux par les plombiers.

Le garçon d'anatomie au laboratoire de l'hôpital, taille dans le cadavre à coups de bistour ; il opère sur les indications de M. le médecin-inspecteur.

Le cadavre se trouve en un état avancé de décomposition ; le linceul est taché de sang.

Voici quelles parties du cadavre ont été découpées : *les yeux, les poumons le cœur, le foie, la vessie, les muscles de la cuisse, la rate, le pancréas et les intestins.*

Ces pièces sont placées dans des bocaux, au nombre de cinq, à moitié remplis d'eau forte.

Les bocaux sont hermétiquement clos et cachetés.

La lugubre besogne s'est terminée vers midi.

LES SALONS

Aux Champs-Elysées

Vernissage, vernissage, tout est vernissage !

Cette fois, c'est aux Champs-Elysées. Les Verrat pour dirdient : « jus vert et vert jus. » Mais il faut, vis-à-vis des artistes, qui sont une vieillesse quelque, une sorte de petit état dans l'Etat, de conserver quelque réserve. Ce n'est pas le respect de l'art qui s'impose, mais le respect de ses pontifes. Et le sort légion. Ne nous aventurons donc en cette galère qu'en tremblant.

Plus brillant que celui du Champ de Mars, le vernissage des Champs-Elysées.

Le temps était infiniment plus propice et la société des artistes français a été plus favorisée que sa rivale. Mardi dernier il faisait un froid noir et l'on jolait dans les immenses salles de l'ancien Palais des Beaux-Arts. Les fourrures même avaient fait leur réapparition sur les épaules de nos élégantes. Aussi la cérémonie avait elle été quelque peu tiède. Cette, au contraire, les lustres étaient illuminés à la Société de l'Industrie et les toilettes printanières rivalisaient d'éclat avec la palette de nos peintres.

Pour le second salon comme pour le premier, je ne veux cette fois donner qu'une impression générale. Plus heureux que jeu, je puis dire que cette impression est plutôt favorable.

Non pas que je trouve ici ce que j'ai vainement cherché là-bas : la trace d'une virile préoccupation d'un idéal artist que ; mais n'ayant pas tout d'un coup beaucoup annoncé, n'ayant point trompette d'avance quatre vents des promesses de rénovation esthétique, les maîtres du Salon de l'Industrie gardent leur ancien prestige. On n'a point avec eux de déception. Et quand, par hasard, en un coin, on découvre quelque chose de neuf, la découverte est d'autant plus exquise.

Ce que l'on est convenu d'appeler la grande peinture a de très talentueux représentants. M. Alexis Bouillon, quoique un peu pâmé, atteint d'heureux effets.

Les deux plafonds de M. Debel-Passant et Quissac, la *Couronne de Toulouse* et le *Triomphe de Gutenberg* sont des œuvres de mérite, sans transcendante originalité, sans doute, mais il ne faut pas se montrer trop difficile.

M. Ronnet plafonne également. C'est vigoureux, c'est habile, d'une belle ordonnance, c'est... c'est tout ce que vous voudrez — avec beaucoup de talent, cela va sans dire. Le *Chevalier aux fleurs*, de Rochegrosse, a des prétentions plus modernistes. M. Monchablon vise au mysticisme religieux. Il nous donne une bonne toile sans plus, pleine d'excellentes intentions. De belle allure le panneau décoratif de notre compatriote M. Comerre, le *Rhône et la Saône* ; mais le ne puis décerner le même éloge à M. Chyzé dont la toile officielle, l'*Entrée de l'amiral Avellan à Toulon* est presque pénible à regarder.

Tout cela est évidemment au-dessous de la verrière de M. Maignan, *Jeanne d'Arc*, exécutée par M. Champigneul. C'est d'un art tout à fait supérieur, inspiré par une noble pensée. Voilà qui est reposant à voir.

Benjamin Constant... au fait est-il bien nécessaire de en parler ? Clairin ? Inut le tapage. Bouguereau — passons. Mais voici, et je cite au hasard de la plume, les délicieuses toiles de M. Jules Breton, de sa fille et de son gendre, M. et Mme Breton ; une intéressante composition de M. Lionel Royer *Tibalt*, une maîtresse œuvre de M. Méhlinque, *Cavaliers et Piéraïns*, la *Pensieroso*, de Mlle Joanna Romani, et puis les envois de MM. Tattegrain, Detaille, Beyle, Toudouze, Baschet et bien d'autres.

Nous reverrons tout cela en détail, selon notre habitude, et nous consacrerons surtout à nos artistes du Nord, la large place que cette année plus encore que les précédentes, ils ont méritée par leurs efforts.

LIONEL MOGUEZ.

Dans le Bassin houiller du Pas-de-Calais

La Compagnie des Mines de Lens vient de mettre à plat jusque lundi prochain les ouvriers qui ont chômé hier pour le Premier-Mai.

Cette mesure a été très mal accueillie par la population.

Chronique du Sport

Séance d'escrime

Dimanche prochain dans sa salle, 136, rue de Lille, à Roubaix, M. Augusta Lacro x, maître d'armes, lauréat de l'école de Joinville-le-Pont, se-o-ficier et 1er maître au 4le de ligne et au 1re chasseurs à cheval, fera un grand assaut d'armes avec plusieurs tireurs distingués.

Le championnat de Tourcoing

Les coureurs seront à 3 mai, à huit heures *environ que sera cours le* Championnat de la Ville de Tourcoing.

Nous reparlerons demain de cette fête.

Vélodrome Illois

La fête de dimanche dernier n'ayant pas eu lieu à cause d'ailleurs on ait signé en avertir le public — on nous annonce qu'elle est remise à aujourd'hui jeudi 3 mai.

Le succès de Courbe en Italie

Notre concoyen Gaston Courbis-Doutrelon continue la série de ses succès en Italie. Hier à Bologne dans la course internationale tandems, il a obtenu dans la première épreuve le deuxième prix avec Alsimo et dans la seconde épreuve pour le prix Royal, le premier prix. Une médaille d'or lui a été offerte par la société de Bologne.

La S. V. L. prépare à Courbe, pour samedi une magnifique réception.

Chronique Régionale

Nos représentants au Parlement

— Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Chauvière) :

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Evrard Elies, Michau, Lepez, Carpentier-Ribourg, Cochin, général Jung, L. Y-r, Pinchon, Pierre Legrad, ses Rotours, Sirot-Wallez, Weil Malles, Cogez, Dron, Havez, Guillemin, Le Gavilan.

Ont voté *contre* : MM. Defontaine, Guesde.

Se sont abstenus. — MM. l'abbé Lemire, comte de Mun.

Absent par congé. — M. Dubois.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Rose, Taillandier, Adrien Adam, Fenien, Dussausoy, Boutiot-Rabot, Ribot, Druxx.

A voté *contre* : M. Basly.

Se sont abstenus : MM. Jonnart, Lamendin.

La Chambre a adopté par 391 voix contre 105.

Dispenses au titre des Industries d'Art.

— Le jury d'Etat départemental chargé d'examiner les jeunes gens habitant le département, qui réclament la dispense prévue par l'art. 23 de la loi du 15 juillet 1889 en tiges des Industries d'art, se réunira à la Préfecture, le samedi 19 mai 1894, à dix heures du matin.

Sont admis à ces examens :

1° Les jeunes gens de la classe 1893, à l'exception de ceux qui seraient déjà sous les drapeaux comme engagés ;

2° Les jeunes gens de la classe 1892 et antérieure d'âge de 18 ans avant le 1er novembre 1894, qui demanderaient à contracter l'engagement de trois ans, avec faculté d'envoi en congé, et dont d'une année de présence sous les drapeaux.

Les candidats qui n'auraient pas encore adressé leur demande à la Préfecture doivent faire leur demande dans ce délai, et au plus tard le 10 mai, accompagnée des pièces réglementaires.

Nous compatriotes, — M. Paul Lecomte, second fils de M. Désirée Lecomte, ancien et été trois le 1er mai bachelier-ès-sciences par la Faculté de Paris.

En vente au bureau du Journal à Roubaix
12, rue de Violet, rez-de-chaussée
LES CONTES DE FRANCE
par M. Eugène Lagrillière-Beneteres
Préface de M. Jules Simon, de l'Académie Française

Chronique Locale

ROUBAIX

Coup d'œil rétrospectif

L'opinion générale était que le 1er mai se passerait de la façon la plus calme et les événements n'ont pas démenti les prévisions. Seulement une chose a surpris tout le monde ; c'est le peu d'enthousiasme que nos très honnêtes populations ouvrières ont montré pour cette quatrième parade du 1er mai.

Oui, nous comptions sur la sagesse de nos concitoyens pour pronostiquer le calme, mais nous comptions attendions à un chômage, sinon général, tout au moins presque total étant donné la peine prise par les leaders du parti collectiviste ; c'est presque le contraire qui a eu lieu, et encore nous osons affirmer que beaucoup de braves ouvriers ont chômé non par goût ou par conviction, mais par crainte ou encore parce que dans certaines fabriques, les ouvriers ne s'étant pas présentés en nombre suffisant, les machines n'ont pas tourné.

Peu ou presque pas d'animation, tel est le bilan de la journée du premier mai 1894. On sentait plus-r dans l'a r comme un sentiment de lassitude et d'indifférence.

Nos populations laborieuses auraient-elles compris que du trouble et du chômage ni ne pouvait rien sortir de profitable à la classe si intéressante des travailleurs ? nous l'espérons et nous croyons aussi que les belles promesses que depuis deux ans les socialistes font au peuple, sans en réaliser aucune, ont fortement contribué à cette froideur.

Plus la classe ouvrière réfléchira, plus elle s'éloignera des théories révolutionnaires, inquiétées ne peuvent qu'en profiter.

Il est vrai que M. le Maire de Roubaix, du 30 avril 1894, demandant l'avis de la Chambre et l'invitant en outre, sur le désir de M. le Préfet, à émettre l'opportunité de l'affichonnage, s'affirme à la date extrême, et à faire connaître au bureau désignés sont convenables pour leur destination

Vu la loi du 21 août 1876, notamment en ce qui concerne le cantonnement afferent aux Magasins Généraux ;

Considérant que les locaux désignés sont parfaitement appropriés à leur destination ;

Décide n'avoir rien à opposer à la demande présentée par M. Henry Masquilier pour l'ouverture de Magasins Généraux à Roubaix, et émet à cette ville ferme le cantonnement à affecter à l'ob-dénommé, en regretant qu'il ne soit pas possible d'exiger du vendeur ledit comme les valeurs énormes que le cantonnement peut être appelé à couvrir.

***

Un congrès international sur la législation douanière et la réglementation du travail doit s'ouvrir à Anvers du 16 au 24 juillet prochain. La commission d'organisation, en envoyant le programme de la réglement du congrès, demande l'adhésion de la Chambre de commerce.

La Chambre déclare adhérer aux congrès et délègue, pour le représenter, M. M. Julien Lagache président, et Louis Cordonnier, vice président.

Le VIe congrès international de navigation intérieure s'ouvrira à La Haye au Hollandia le 23 juillet 1894 ; sa durée sera de six jours. Le congrès a pour objet l'étude des questions d'ordre général relatives à la navigation intérieure et les canaux. Le comité d'organisation, en adressant divers documents sur ce congrès, demande l'adhésion de la Chambre de commerce. La Chambre déclare adhérer aux congrès et délègue, pour l'y représenter, M. Bossut-Pichon.

***

Le président donne lecture, article par article, des comptes de la Chambre et de la Bourse pour l'exercice 1893 et du rapport de budget pour l'année 1895. La Chambre approuve sans modification les comptes de 1893 et le budget de la Bourse pour 1895 ; mais elle demande que le budget de la Chambre reprix aux articles 7, 8 et 11 du projet de budget de la Chambre.

Sous réserve de cette majoration, elle adopte le projet de budget. Elle ajoute à la liste des ouvrages et publications commerciales, industrielles et économiques, l'*Economiste français*.

***

Le dernier terme pour l'admission des produits qui doivent figurer à l'Exposition universelle d'Anvers étant fixé au 15 avril, l'on est à l'heure de commerce le recourir à l'organisation d'une exhibition collective pour laquelle elle avait sollicité du Conseil municipal, à la date du 26 février, un crédit de 10 000 fr. à titre éventuel. Il est introuvable de ne pas considérer comme un refus les ajournements opposés par le Conseil municipal qui, à l'heure présente, n'a encore pris aucune décision, et elle constate avec un pénible regret que, pour ne pas dire, que, pour ne pas dire d'état de représenter avec quelque éclat dans les grandes solennités du travail, les industries textiles, pourtant si importantes, de sa circonscription. Elle invite M. le Président à retirer la demande de souvenion désormais sans objet.

***

La Chambre des négociants de Saint-Etienne, voulant créer un mouvement d'opinion contre le privilège des propriétaires dans les liquidations judiciaires, invite les chambres de commerce à émettre un vœu en ce sens. La Chambre de commerce de Roubaix n'est pas préoccupée de la question dont il s'agit. Elle laisse de n'en extrait de la lettre écrite à ce sujet à propos de la réforme de la loi sur les faillites, et qui aussi, sera adressé à la chambre des négociants de Saint-Etienne.

***

La Chambre adopte un projet de lettre à adresser à la Chambre de commerce de Dunkerque sur l'insuffisance de l'outillage du port, en ce qui concerne les réexpéditions de marchandises.

***

La Chambre donne acte à M. le Président des communications suivantes qui seront insérées au procès-verbal de la séance à titre d'avis aux industriels et commerçants de la circonscription.

1° Circulaire de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, relatives à l'application de l'impôt sur le revenu aux agents commerciaux en France des sociétés étrangères, voire même aux simples dépôts de échantillons. Les taxes dont il s'agit sont perçues en exécution de la loi du 28 juin 1893, dont l'article 6 est ainsi conçu : « Sont soumises à l'impôt sur le revenu, sans considération de nationalité, de domicile ou de siège, toutes personnes ayant un revenu d'une propriété située en France ». — Cette disposition s'applique également aux sociétés par actions anonymes ou en commandite par actions aux exploitations de mines et aux associations coopératives tenant boutique ouverte, lorsque ces compagnies ont un siège en France.

2° Autre circulaire du même ministère relative à la suppression des certificats d'origine accompagnant les marchandises françaises destinées à la Russie. A la suite des traités conclus avec divers puissances tous les traités européens, à l'exception du Portugal, sont traités par la Russie sur le pied de la nation la plus favorisée. En conséquence, la France a été dispensée de produire dorénavant les certificats d'origine des produits provenant des Etats jouissant du traitement le plus favorable. Mais, les produits sont comprise la *France — Exception est faite pour l'Arak et le Caviar* qui ne sont pas en Russie, les conserves de poisson, le plomb en rouleaux, pour lesquels les taxes conventionnelles ne seront appliquées que sur présentation d'un certificat de provenance.

Le Président, Julien LAGACHE.

Une tentative d'assassinat

SUIVIE D'UNE TENTATIVE DE SUICIDE

Pour la troisième fois depuis trois jours un drame sanglant s'est déroulé hier, à Roubaix.

Depuis environ trois ans, habite cour Gouvare, n° 3, rue Watt, une dame Octavie Vancauwghem, épouse Dierck, âgée de 69 ans, et ses deux filles Marie, âgée de 36 ans, et Hélène, 34 ans, travaillant comme bobineuse chez M. Charles Pollet, rue de la Redoute, et l'autre Marie, 35 ans, travaillant chez Emile Delattre, rue Nain.

Mauvais mari

Elles avaient auparavant leur un estaminet, rue Daguesnes à l'enseigne « Au Moulin de Roubaix », mais peu avant de l'incendie le du mari, Albert Dierck. Âgé de 65 ans, ils avaient été forcés de quitter.

Dierck était considéré comme un mauvais sujet, buvant et gaspillant ou se livrant souvent à plusieurs reprises en pleine nuit pour boire et manger.

Il y a trois ans Mme Dierck et ses deux filles qui ont toujours été non intéressées comme très honnêtes, abandonnèrent l'habiter avec leur mari-père. Le quitter-et et se tient remarqué dans a maison que nous avons cité plus haut.

Depuis lors, Dierck qui logeait rue Desrues avait formé des menaces à l'égard de sa femme.

Il y a quinze jours, le dimanche 15 avril, Mme Dierck se rendait au marché avec son deux filles quand elle rencontra son mari sur le Grand Place.

Ce dernier s'avança vers elle et lui posa cette simple question : « Vous vivez ? »

Ses filles lui ayant répondu le sens de ces paroles, il leur répondit : « *Vous verrez dans quinze jours, vous crèverez, car je vous* [illegible] *une balle dans le ventre.* »

Fort épouvantée, Mme Dierck avait pris le parti de l'éviter et par surcroît de précaution avait soin de laisser sa porte close toute la journée.

Coups de revolver

Hier, vers midi 1/4, les deux jeunes filles étaient rentrées à la maison pour dîner, quand tout-à-coup la porte s'ouvrit et Allard Dierck apparut sur le seuil.

Il posa encore la même question : « *oui ou non* », et, sans attendre la réponse, il tira de la poche de son pantalon un revolver dont il décharge un premier coup dans la direction de son épouse.

Par bonheur Mlle Marie qui avait vu le mouvement eut la présence d'esprit de fermer brusquement la porte de la cuisine et la balle alla s'enfoncer dans le bois.

Philomène qui avait également aperçu le révolver avait vivement pas-é dans la pièce voisine et avait alors son père pour aller guérir la police.

Dierck tira alors un second coup dans la direction de ses fille, mais heureusement sa main s'affaiblit, puis, s'appuyant le révolver sur la tempe droite, il en décharges un troisième coup.

Grand Philomène revint avec un agent qu'elle avait rencontré presque de suite, on aperçut le père ne donnant plus signe de vie, la tête baignée dans son sang ; le révolver gisant près de la main droite.

Cynisme du coupable

Le premier soin de l'agent fut de prévenir les docteurs Noyon et Lepers qui, rendus sur les lieux prodiguèrent les premiers soins à Dierck qui n'était pas mort.

Revenu à lui, l'assassin fut assis sur une chaise de la pièce du devant.

A sa femme qui lui demandait s'il ne regrettait pas sa tentative ; il répondit : « Je vous ai manqué mais vous crèverez avant moi. »

M. Broigne, commissaire de police du 3e arrondissement fit transporter le coupable au dépôt de police, puis à l'Hôtel-Dieu ; toujours Dierck manifesta ses regrets d'avoir manqué sa femme.

Le blessure

La balle a pénétré dans la tête jusqu'à une pro ondeur de sept cent mètres et n'a pu être extraite jusque maintenant.

Son état, quoique très grave, n'est pas considéré comme tout à fait désespéré.

Rappelons qu'il y a environ huitans Dierck a tenté de se pendre ; hier, son revolver était rouillé. Ils sont ensuite à l'Hôtel-Dieu pour y interroger le coupable. Ce dernier faisant preuve d'un cynisme effrayant n'a fait que confirmer ce que nous disons plus haut. Ces questions se sont reparties ensuite par le train de 6 heures 48.

Ce drame a occasionné toute la journée un rassemblement assez considérable et chacun qui l'a vu a manifesté les faits que nous venons de raconter.

Suspension du maire de Roubaix.

— Un de ces confrères annonce que M. Henri Carrette, maire de Roubaix, serait suspendu pour deux mois, pour avoir, dimanche, à la conférence Chauvière qu'il présidait, prononcé certaines paroles répréhensibles.

A la Préfecture on ne sait absolument rien et tout fait croire que ce bruit qu'un canard a qui l'on peut, dès maintenant, couper les ailes.

Une grève chez M. Florimond Cauchies

Hier matin, vers 9 heures, les ouvriers tisserands du tissage Florimond Cauchies, qui étaient rentrés le matin à l'heure habituelle se sont mis en grève.

Comme M. Cauchies n'était pas en ce moment dans la fabrique, les ouvriers durent attendre son retour dans la cour de l'établissement.

Vers neuf heures 1/2, M. Cauchies étant revenu, un des tisserands s'est délégué vers le patron, lui réclamant une augmentation de deux ou trois centimes sur tous les articles, ce qui lui fut refusé.

Ils se mi ent alors mis en grève au nombre de 200, soit environ 150 ouvriers employés aux préparations du tissage qui ont dû forcément chômer par suite du manque de travail.

Les grévistes sont calmes.

Union des Patriotes.—Un punch sera donné par la Société au siège de ch q groupe.

Les membres non actifs de la Société sont encore constitués sont invités à assister au punch organisé pour fêter Jeanne d'Arc et qui aura lieu au siège social (café Saint-Georges) le dimanche 6 mai, à 7 heures. — Prière de se faire inscrire au local.

Etat grave de M. Duquesnoy. — M. Duquesnoy, conseiller municipal, chargé à l'angle des rues Watt et de Croix, est retombé assez gravement malade.

La tentative de meurtre de la rue du Coq François. — Nous avons été les seuls à relater dans l'année vérité, la tentative de meurtre de la rue du Coq François.

Nous avons fait prendre hier soir, des nouvelles de Mme Rotier ; M. Delannoy, docteur qui la soigne, ne désespère pas de la sauver, grâce à un ribaud intervention.

Quant à l'auteur de cet attentat, il a été comme nous l'avons dit, transféré mardi soir à Lille.

Un poste de police attaqué. — Hier soir, vers neuf heures, trois individus ivres pénétraient en chantant des refrains révolutionnaires, dans le poste du Pont-Morel, rue de Tourcoing, où étaient de garde trois agents de police.

Les forcenés en hurlant : Vive la sociale ! les commissaires sont des canailles !

Ils se ruèrent sur les trois fonctionnaires et voulurent en faire leur mauvais parti.

Les agents se défendirent du mieux qu'ils purent, mais ne parvenant pas à avoir le dessus, ils téléphonèrent au poste central, demandant du renfort.

Peu après, quatre agents arrivèrent à leur secours et l'on parvint alors à enchaîner les quatre à bandes collective alors.

Mais les conduire au dépôt du 1er arrondissement n'était pas chose facile et il fallut près quelques traîner jusque-là.

Pendant tout le trajet ils ne cessèrent d'injurier les agents et de faire des coups de poing et de coups de pied dans qu'ils ne cessèrent pas de temps à autre de chanter : « l'Internationale ».

Enfin vers dix heures on put les déposer au dépôt après avoir pris leur état-civil que nous donnerons demain.

Une foule considérable a suivi les agents jusque la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Un pick-pocket. — Mardi vers six heures du soir, un teinturier, M. Louis Mondit, âgé de 28 ans, demeurant rue Beaurewaert, aperçut sur la Grande Place un individu qui cherchait le porte-monnaie de plusieur personne.

Déjà deux avaient été victime de ce pickpoket quand M. Mondit approchant un agent lui fit signe d'aviser qui fut immédiatement arrêté.

Conduit au dépôt il déclara se nommer Gustave Steenbeut, 24 ans, artiste lyrique né à Roubaix, demeurant rue des Arts, 65 bis.

Il a déjà avoir volé les porte-monnaies et en effet on ne le trouvait pas-sagé que d'une somme de 4 franc 30, quand en entrant il laissa tomber trois pièces de cinq francs de *dessous ses vêtements.*

Fouillé minutieusement on le trouva possesseur de deux pièces de cinq francs.

L'Art de Plaire

Pour troubler tant de cœurs et tourner tant de têtes, Quel est donc le secret de la belle Margot ?
— Elle sait ajouter à ses grâces parfaites
Les exquises senteurs du savon du Congo.

Isambert, du savonnier Victor Vaissier.

VILLE DE ROUBAIX (Nord)

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Mouvement du mois d'Avril 1893 :

69 balles de soie	7.656 k.
28 222 colis de laine peignée . .	2.498.845
3.341 colis de laine cardée . .	578.388
506 colis de blousses. . . .	56.867
2.548 colis de coton. . . .	272.790
31.787 colis pesant ensemble . .	3.414.154
Décroissance . . . 159 1/2 opérations	
Tirage . . . 3.211 id.	

Mouvement du mois d'avril 1894 :

123 colis de soie . . .	8.867
20.769 colis de laine peignée . .	2.964.566
5.489 colis de laine cardée . .	457.424
395 colis de blousses. . . .	43.317
2 213 colis de coton . . .	249.093
28.975 colis pesant ensemble . .	3.118.567
Décroissance . . . 157 1/2 opérations	
Tirage . . . 2.918 id.	

Mouvement du mois d'Avril 1894 :

117 colis de soie . . .	10.476
25.918 colis de laine peignée . .	3.730.992
3.734 colis de laine cardée . .	636.784
395 colis de blousses. . . .	94.189
1.921 colis de coton . . .	212.909
31.600 colis pesant ensemble . .	3.370.441
Décroissance . . . 156 1/2 opérations	
Tirage. . . . 2.460 1/2 id.	

Le Directeur : L. BUYRE.

Photographie artistique Victor HERMANT
165, GRANDE-RUE, ROUBAIX
PREMIÈRES COMMUNIONS
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime.
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime. 6779

TOURCOING

LA BATAILLE DE TOURCOING

ETUDES PRÉLIMINAIRES

(Suite)

Motte-Floris, maire

(Suite)

A la suite de ces incursions, les habitants de Tourcoing font circuler une pétition en vue d'obtenir de la troupe de ligne. Dans sa séance du 26 juin, le Conseil général est appelé à statuer sur le bien fondé de cette proposition. Le citoyen Honoré substitut du procureur de la commune la combat, faisant observer que la troupe attire ordinairement la troupe ; et le Conseil général, abondant dans son sens, prononce l'ajournement de cette demande. Le 22 juillet, ce même Conseil général entend lecture de l'acte du Corps législatif qui déclare la Patrie en danger et délibère qu'il se tiendra en surveillance permanente. Il tint sa promesse, car l'état des charges de la commune pour 1792 donne : Art. 17

« Pour bois, lumière consommés par la Municipalité et le Conseil général toujours en permanence pendant les quatre décrmois de 1792, à cause de la guerre quinze cents livres . . . . . ci 1500. »

La situation était critique, et cette décision de rester en permanence à l'Hôtel commun, analogue à toutes celles prises par toutes les municipalités menacées, n'avait rien d'exagéré. Les événements devaient le démontrer.

Le dimanche 12 août 1792, vers 9 heures et demie du matin, cinq déserteurs autrichiens du régiment de Landon-Vert entrent à Tourcoing. La municipalité leur fait donner des rafraîchissements et les envoie bien escortés à Lille. Avant leur départ ils annoncent la désertion de tout leur régiment. Vers 2 heures et demie 50 Autrichiens se présentent aux barrières.

Les citoyens croient d'abord aux déserteurs annoncés le matin et vont à leur rencontre.

Mais ils sont déçus, car ceux-ci se rangent en bataille près de l'église. Deux officiers municipaux et le chef de la garde nationale se présentent à eux et leur demandent ce qu'ils veulent.

Le commandant répond qu'il réclame les déserteurs arrivés le matin et affirme qu'il connaît les déserteurs et leurs armes personnes. Il demance même une attestation constatant qu'il n'a fait aucun dommage. On lui observe que cette attestation ne pourra lui être délivrée que quand il aura évacué le territoire. Sept minutes après son arrivée, le détachement se retire.

Ces événements furent dénaturés à plaisir dans une lettre calomnieuse qu'un des abonnés de la *Gazette Nationale* adressa à ce journal le 13 août 1792. Le calomniateur roubaisien avait osé écrire :

. . . . . .

« M. le maire qui n'a pas envie que son écharpe soit suspendue à la voûte du Panthéon français, avait déjà gagné le large ainsi que plusieurs officiers municipaux...

. . . . . .

A suivre LA TOUR DU COING.

Les affiches des fêtes du Centenaire. — Les affiches annonçant les fêtes du Centenaire ont été posées hier dans les villes voisines de Lille, Roubaix, etc. Elles sont superbes. C'est la reproduction de la bataille de Tourcoing, exécuté par M. Joliveton 1830, et qui se trouve au musée du Luxembourg.

La première affiche a en outre fait figurer des types de soldats des différents corps français de l'époque, artilleurs, hussards bleus de blanc, dragons etc. C'est un des plus gracieux effet.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 30 avril,

(Suite)

ETABLISSEMENT DE BAINS

A la dernière séance du conseil municipal M. Honoré Colson a donné lecture du rapport suivant sur la :

Demande de subvention pour entretien provisoire d'un établissement de bain.

Messieurs,

Le décret du 20 Octobre dernier, le Conseil Municipal a renvoyé pour être examinées par la Commission des bains :

1° Une proposition de M. Hercelle-Lemaire, consistant en une demande de subvention annuelle de 3.500 francs, moyennant laquelle ce entrepreneur *s'oblige, à ses frais, les travaux nécessaires pour exploiter, d'une façon convenable, l'établissement de bains de la rue de Flandre, et donne, à titre, aux orphelins ou autres personnes à déterminer, un nombre de bains gratuits à fixer ultérieurement.*

2° Une lettre, par laquelle un sieur Bernatel, de Cholet, nous fait savoir qu'il a l'intention de monter, à Tourcoing, un établissement de bains, douches, hydrothérapie, complète, et demandait quelle subvention la Ville accorait devoir lui allouer annuellement pour qu'il fasse construire cet établissement de bains modèle. A cette demande, était joint un croquis.

La Commission écarte tout d'abord la proposition Bernatel, qui n'était pas compatible avec le projet dont il est question depuis quelque temps déjà, d'un établissement municipal de bains à construire sur un terrain appartenant à la Ville et dépendant du Bureau de Bienfaisance.

Restait la proposition Hercelle.

M. Hercelle demandait une subvention de 3.500 francs pour un nombre de bains gratuits à fixer plus tard, d'un établissement municipal de bains à construire sur un terrain appartenant à la Ville et dépendant du Bureau de Bienfaisance.

Restait la proposition Hercelle.

M. Hercelle demandait une subvention de 3.500 francs pour un nombre de bains gratuits à fixer plus tard, d'un établissement municipal de bains à construire sur un terrain appartenant à la Ville et dépendant du Bureau de Bienfaisance.

Après plusieurs conférences à la plupart des quelles fut opposé M. Hercelle, la Commission en trouva en présence des deux combinaisons suivantes acceptée l'une comme l'autre par la dit sieur Hercelle, savoir :

Allocation d'une subvention de 3.500 francs par an pendant trois ans, ou bien 4.000 francs pendant deux ans, avec faculté à la Ville de prorager les effets du contrat à intervenir pendant une troisième année au cas où ce dernier préférerait la première solution à la seconde.

Allocation d'une subvention de 3.500 francs par an pendant trois ans, ou bien 4.000 francs pendant deux ans, avec faculté à la Ville de prorager les effets du contrat à intervenir pendant une troisième année au cas où ce dernier préférerait la première solution à la seconde.

Allocation d'une subvention de 3.500 francs par an pendant trois ans, ou bien 4.000 francs pendant deux ans, avec faculté à la Ville de prorager les effets du contrat à intervenir pendant une troisième année au cas où ce dernier préférerait la première solution à la seconde.

Allocation d'une subvention de 3.500 francs par an pendant trois ans, ou bien 4.000 francs pendant deux ans, avec faculté à la Ville de prorager les effets du contrat à intervenir pendant une troisième année au cas où ce dernier préférerait la première solution à la seconde.

Demande d'une subvention de 3.500 francs par an pendant trois ans, ou bien 4.000 francs pendant deux ans, avec faculté à la Ville de prorager les effets du contrat à intervenir pendant une troisième année au cas où ce dernier préférerait la première solution à la seconde.